

Soutien à l'édition

CNAP

Prochain dépôt des demandes : du 5 novembre 2024 au 14 janvier 2025 à midi

Présentation du dispositif

Soutenir des publications consacrées à des artistes vivants, et à des artistes et mouvements artistiques postérieurs à la première moitié du XXe siècle. dont l'influence est toujours présente dans le champ de l'art contemporain.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide à l'édition s'adresse aux maisons d'édition d'art contemporain ou aux structures professionnelles, personne morale de droit privé, dont l'activité principale est l'édition et la diffusion d'ouvrages d'art contemporain.

Sont concernées les disciplines suivantes :

- arts décoratifs,
- création sonore,
- design,
- design graphique,
- dessin,
- estampe,
- gravure,
- installation,
- nouveaux médias,
- peinture,
- performance,
- photographie,
- sculpture,
- vidéo.

Les revues d'art contemporain et de critique d'art sont éligibles tous les 2 ans.

— Critères d'éligibilité

La demande est éligible si :

- les structures ne bénéficient pas de subventions de fonctionnement récurrentes de la part de l'État ou de collectivités territoriales en France ou à l'étranger,
- pour les structures établies à l'étranger, si l'artiste et/ou le sujet au centre du projet concerne ou appartient à la

- scène artistique française,
- le projet n'est pas une réédition, quels que soient les changements apportés, un multiple (œuvre unique qui porte le numéro d'un nombre limité d'impressions), ni une édition numérotée,
- le tirage est au minimum de 500 exemplaires,
- les ouvrages imprimés ne sont pas distribués gratuitement,
- le projet est édité au moins en langue française,
- les publications concernées n'ont pas été imprimées, ni diffusées ou mises en lignes avant la date de la commission,
- l'artiste concerné par la publication n'a pas contribué financièrement à l'édition,
- les projets de structures établies à l'étranger, dont l'artiste au centre du projet appartient à la scène artistique française

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide à l'édition est destinée à soutenir des projets consacrés à des artistes vivants, et à des artistes et mouvements artistiques postérieurs à la première moitié du 20^{ème} siècle dont l'influence est toujours présente dans le champ de l'art contemporain.

Les publications concernées sont les suivantes :

- monographie,
- ouvrages anthologiques,
- ouvrages thématiques,
- ouvrages théoriques,
- écrits d'artistes,
- livres conçus par un artiste,
- catalogues raisonnés,
- projets d'édition de livres vinyles,
- livres numériques,
- projets en ligne.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas recevables les demandes émanant :

- de maisons d'édition qui ne sont pas en règle avec leurs engagements contractuels vis-à-vis du Cnap,
- d'une structure dont le financement est majoritairement public (État et/ou collectivités territoriales).

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas recevables les demandes suivantes :

- publications pour lesquelles l'aide demandée au Cnap excède 50% du coût total du projet,
- publications déjà imprimées/publiées à la date de la réunion de la commission,
- publications distribuées gratuitement,
- publications pour lesquelles une participation financière pour la fabrication ou la diffusion est demandée aux artistes et/ou aux auteurs,
- publications ayant reçu le soutien du Centre national du livre (CNL),

- publications numérotées et multiples,
- projets ayant déjà reçu un avis défavorable de la commission.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention plafonnée à 50% du coût globale du projet.

Les éditeurs peuvent déposer au maximum 2 dossiers chaque année.

Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide financière du Cnap est attribuée en un seul versement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les candidatures s'effectuent uniquement via la [plateforme de dépôt des dossiers en ligne du Cnap](#).

Organisme

CNAP

Centre National des Arts Plastiques

- Centre national des arts plastiques
Cap 18
Voie D - Porte 25
189, rue d'Aubervilliers
75018 PARIS
Téléphone : 01 46 93 99 50
Télécopie : 01 46 93 99 79
Web : www.cnap.fr

Déposer son dossier

- <https://www.dispositifs-soutiencreation.cnap.fr/login>